

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301
MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108
RELATIF AUX ZONES R-16 ET R-17**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301
MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108
RELATIF AUX ZONES R-16 ET R-17

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné **QUE**:

Le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution, à sa séance du 7 avril 2022, d'un projet de règlement intitulé « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 301 MODIFIANT L'ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 108 RELATIF AUX ZONES R-16 ET R-17 », tiendra une assemblée publique de consultation le 2 mai 2022 à compter de 18 h 45 au Centre communautaire, située au 820, rue Gouin, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c.A-19.1).

L'objet de ce projet de règlement est de:

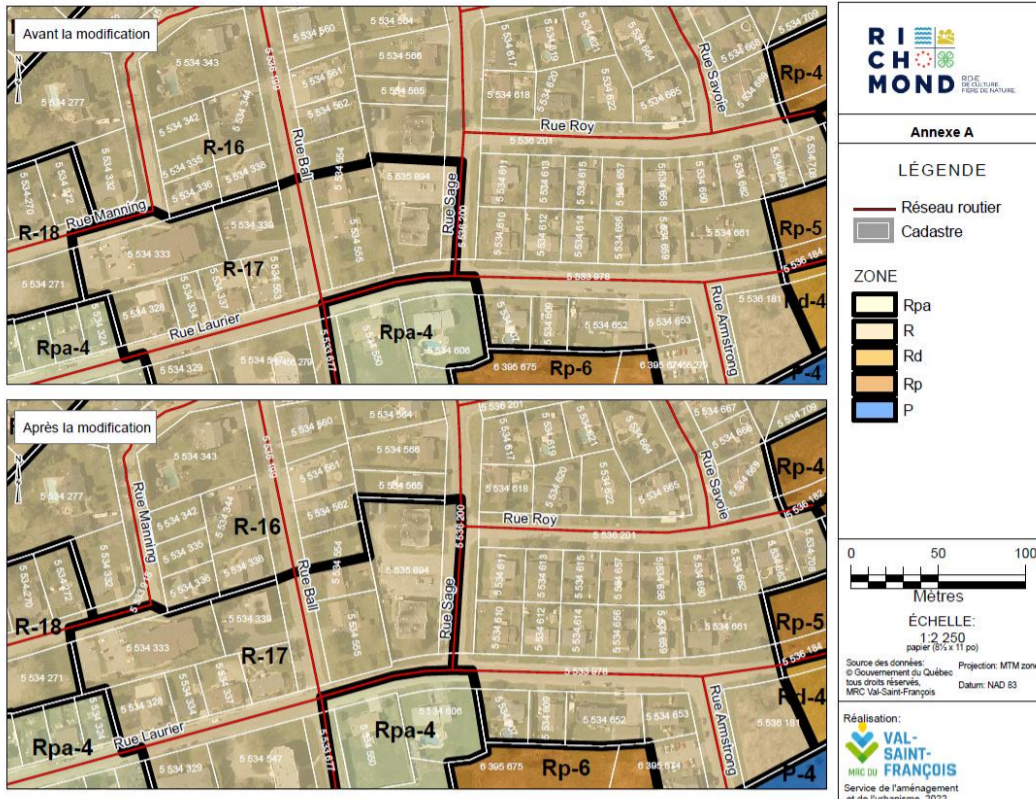
- permettre l'intégration complète du lot numéro 5 535 894 dans la zone R-17 ;

Ce projet contient des dispositions visant particulièrement les zones R-16 et R-17.

Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les résidents des zones concernées de même que les résidents des zones contiguës aux zones R-16 et R-17, soit les zones R-16, R-17, R-18, R-19, R-15, Rp-4, Rp-5, Rd-4, P-4, Rp-6 et Rpa-4.

Le projet de règlement de zonage contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'illustration du secteur concerné est représentée ci-dessous.



DONNÉ À Richmond (Québec), ce 20 avril 2022.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et secrétaire-trésorier